



**FNAMS**

Fédération  
Nationale  
des Agriculteurs  
Multiplicateurs  
de Semences

## Usages homologués sur cultures porte-graine

# GOLTIX 90 ULTRADISPERSIBLE

Les informations figurant dans cette notice sont en conformité avec la décision relative à la demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique (PPP) délivré par l'ANSES et s'appuie sur les références FNAMS existantes à la date de diffusion de cette notice.

Pour chaque espèce, sont mentionnés l'usage spécifique cultures porte-graine auquel se rattache l'espèce, la dose homologuée, le nombre maximum d'applications, les mois et stades d'application, les informations spécifiques à la formulation (ZNT, phrase de risque, ...) ainsi que les conditions d'emploi.

Les précautions et recommandations d'emploi doivent être consultées avant utilisation.

La FNAMS décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter de l'utilisation de ce document. Des changements d'autorisations de mise sur le marché (AMM) peuvent survenir au fil du temps. Pour suivre ces évolutions, il est possible de consulter :

- Le site [Ephy - ANSES](#), présentant la liste actualisée des produits autorisés sur toutes les cultures, avec possibilité de faire une recherche par produit ou par usage.
- Le site [PhytoFNAMS](#), présentant la liste actualisée des produits autorisés pour les usages spécifiques porte-graine, avec la possibilité de faire une recherche de produits autorisés par culture.



**PhytoFNAMS**

Usage(s) autorisé(s) dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Au regard des données à sa disposition, le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.

Produit de référence : **GOLTIX 90 ULTRADISPERSIBLE**

Second nom commercial : -

Substance(s) active(s) : **métamitrone**

Firme : **ADAMA FRANCE S.A.S.**

Type de produit : **herbicide**

Ce produit est autorisé sur les cultures porte-graine détaillées dans le tableau page suivante.

*Date lettre de décision : 05/11/2020*

### *Intérêt de la spécialité*

Le GOLTIX 90 ULTRADISPERSIBLE a un intérêt important sur les cultures porte-graine des potagères, PPAMC et florales pour maîtriser dès la levée de la culture les chénopodes, les morelles, les pensées et les renouées qui sont les adventices les plus fréquemment observées dans les parcelles de multiplication.

Produit de référence : **GOLTIX 90 ULTRADISPERSIBLE**

Second nom commercial : -

Substance(s) active(s) : **métamitrone**

Firme : **ADAMA FRANCE S.A.S.**

Type de produit : **herbicide**

Extrait de la lettre de décision							Avis FNAMS	
Espèce	Code de l'usage	Usage homologué	Dose autorisée /ha	Nombre d'applications	Commentaire lié à l'homologation	Stades d'application (Mois et BBCH)	Dose recommandée/ha	Conditions d'emploi
Epinard porte-graine	00606020	Porte-graine - PPAMC, florales et potagères * Désherbage	1,5 kg	1	Ne pas utiliser les sous-produits des cultures porte-graine traitées en alimentation humaine ou animale. ZNT Aquatique : 5 m. ZNT Plantes : 5 m.	post-semis pré-levée et/ou en post-levée	0,5 à 1,5 kg	GOLTIX 90 ULTRADISPERSIBLE sera utilisé seul ou associé. Il sera positionné en post-semis pré-levée et/ou en post-levée (de 0,5 kg à 1 kg) sans dépasser la dose de 1,5 kg. Peut être fractionné en 2 ou 3 applications. La dose sera adaptée en fonction de la stratégie de désherbage, du stade de la culture. Il sera positionné sur de jeunes adventices (pas plus de 2 feuilles).
Betterave potagère porte-graine, Poirée porte-graine	00606020	Porte-graine - PPAMC, florales et potagères * Désherbage	1,5 kg	1	Ne pas utiliser les sous-produits des cultures porte-graine traitées en alimentation humaine ou animale. ZNT Aquatique : 5 m. ZNT Plantes : 5 m.	en pré-semis incorporé, ou post-semis pré-levée ou post-levée (avant ou à la levée des adventices)	0,5 à 1,5 kg	GOLTIX 90 ULTRADISPERSIBLE sera positionné en pré-semis incorporé, ou post-semis pré-levée ou post-levée (avant ou à la levée des adventices). Peut être fractionné en 2 ou 3 applications. En post-levée, il sera utilisé à 1 kg maximum. La dose sera adaptée en fonction de la stratégie de désherbage, du stade de la culture. Il sera positionné sur de jeunes adventices (pas plus de 2 feuilles).
Fleurs porte-graine	00606020	Porte-graine - PPAMC, florales et potagères * Désherbage	1,5 kg	1	Ne pas utiliser les sous-produits des cultures porte-graine traitées en alimentation humaine ou animale. ZNT Aquatique : 5 m. ZNT Plantes : 5 m.	en pré-semis incorporé et/ ou post-semis pré-levée selon l'espèce	0,75 à 1,5 kg	GOLTIX 90 ULTRADISPERSIBLE sera appliqué seul. La dose sera adaptée à l'espèce florale à multiplier : - Belle de jour : 1,5 kg en pré-semis incorporé et post-semis pré-levée - Delphinium : 1,5 kg pré-semis incorporé ; 1 kg post-semis pré-levée - Eschscholzia : 1,5 kg en pré-semis incorporé et post-semis pré-levée - Godetia : 1 à 1,5 kg pré-semis incorporé - Nigelle : 1 à 1,5 kg en pré-semis incorporé et post-semis pré-levée - Reine Marguerite : 0,75 kg en post-semis pré-levée - Rose trémière : 1,5 kg pré-semis incorporé ; 1 kg post-semis pré-levée - Statice : 1,5 kg en pré-semis incorporé et post-semis pré-levée Sur sols sableux et en conditions humides et peu poussantes, une agressivité du GOLTIX 90 ULTRADISPERSIBLE peut être observée. Dans ces conditions, la dose sera réduite.



Centre technique  
Impasse du Verger  
Brain-sur-l'Authion  
49800 LOIRE-AUTHION  
Tél : 02 41 80 91 00  
[www.fnams.fr](http://www.fnams.fr) - [www.phytofnams.fr](http://www.phytofnams.fr)